

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 2 avril 2013, à 18 h 30, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Denis Laître et Pierre-Paul Messier.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

2013-04-171

APPEL D'OFFRES 2013-09 : CONSTRUCTION DE CHALETS DE SERVICE AUX PARCS DES ORCHIDÉES ET DES ÉPERVIERS

À la suite de l'appel d'offres 2013-09 relatif à la construction de deux (2) chalets de service aux parcs des Orchidées et des Éperviers, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Rénovations Montplaisir	394 997,75 \$
Les Constructions B. Martel inc.	432 740,60 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Rénovations Montplaisir;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Rénovations Montplaisir un contrat pour la construction de deux (2) chalets de service aux parcs des Orchidées et des Éperviers, pour la somme de 394 997,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-09.

ADOPTÉ

Le point 3.2 de l'ordre du jour intitulé « Appel d'offres 2013-11 : réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé » et le point 3.3 intitulé « Appel d'offres 2013-12 : rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire au parc Delpha-Sauvé » sont reportés à une séance ultérieure pour être pris en considération.

2013-04-172

APPEL D'OFFRES 2013-13 : CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU AUX PARCS DES ORCHIDÉES, DES ÉPÉVRIERS ET MORIN

À la suite de l'appel d'offres 2013-13 relatif à la construction de jeux d'eau aux parcs des Orchidées, des Épévieriers et Morin, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil, selon l'option B (3 parcs) :

Construction Ghislain Lavallée inc.	299 604,15 \$
Piscines Soucy inc.	329 494,21 \$
Construction G.E.L.F. inc.	334 487,57 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	337 221,68 \$
Les Entreprises Berthier inc.	364 904,21 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	695 943,68 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Ghislain Lavallée inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Ghislain Lavallée inc. un contrat pour la construction de jeux d'eau aux parcs des Orchidées, des Épévieriers et Morin, selon l'option B (3 parcs), pour la somme de 299 604,15 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-13;

QUE le conseil municipal autorise une affectation du surplus réservé de 80 000 \$ de l'année 2012 pour la réalisation des travaux, tel que demandé par le Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2013-04-173

APPEL D'OFFRES 2013-14 : CONSTRUCTION D'UN CHALET DE SERVICE AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE

À la suite de l'appel d'offres 2013-14 relatif à la construction d'un chalet de service au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Constructions Charmi inc.	286 222,21 \$
Les Rénovations Montplaisir	300 580,29 \$
Les Constructions B. Martel inc.	333 258,49 \$
D.O.W. Corporation inc.	392 607,43 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Constructions Charmi inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Constructions Charmi inc. un contrat pour la construction d'un chalet de service au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, pour la somme de 286 222,21 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-14.

ADOPTÉ

2013-04-174 APPEL D'OFFRES 2013-20 : LIGNAGE ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DES PISTES CYCLABLES

À la suite de l'appel d'offres 2013-20 relatif au lignage et au marquage de la chaussée et des pistes cyclables, pour les années 2013, 2014 et 2015, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Marquage Multi Lignes (9185-6971 Québec inc.)	398 547,06 \$
A1 Lignes-jaunes	438 679,02 \$
Lignes de Stationnement Rivard	509 084,61 \$
Les Lignes Rive-Sud inc.	551 062,56 \$

VU la recommandation du coordonnateur à la circulation et aux équipements au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Marquage Multi Lignes (9185-6971 Québec inc.);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Marquage Multi Lignes (9185-6971 Québec inc.) un contrat pour le lignage et le marquage de la chaussée et des pistes cyclables, pour les années 2013, 2014 et 2015, pour la somme totale de 398 547,06 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2013-20;

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

- 10 071,72 \$ du poste budgétaire 02-340-01-522;
- 5 000 \$ du poste budgétaire 02-321-01-621;
- 5 000 \$ du poste budgétaire 02-321-01-625;
- 5 000 \$ du poste budgétaire 02-321-01-640;
- 5 000 \$ du poste budgétaire 02-350-01-522;
- 5 000 \$ du poste budgétaire 02-350-01-645;
- 2 000 \$ du poste budgétaire 02-340-01-640;

au poste budgétaire 02-350-01-521.

ADOPTÉ

A-2013-04-008 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 500 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LA VOIE FERRÉE DE CSX TRANSPORTATION ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES RELATIFS À SA RÉALISATION AINSI QU'UN EMPRUNT DE 6 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DE LADITE AIDE FINANCIÈRE

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant le versement d'une aide financière de 6 500 000 \$ pour les travaux de relocalisation de la voie ferrée de CSX Transportation et divers travaux connexes relatifs à sa réalisation ainsi qu'un emprunt de 6 500 000 \$ pour pourvoir au paiement de ladite aide financière.

2013-04-175 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-ENV-12 : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN ROUTE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE POUR LA STATION VICTORIA

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-ENV-12 relative à la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible pour la station Victoria, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Solutions d'Eau Xylem, une division de Société Xylem Canada	71 873,17 \$
Pompaction inc.	132 132,18 \$

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solutions d'Eau Xylem, une division de Société Xylem Canada;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Solutions d'Eau Xylem, une division de Société Xylem Canada un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible pour la station Victoria, pour la somme de 71 873,17 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-ENV-12.

ADOPTÉ

2013-04-176 INVITATION À SOUMISSIONNER 2013-ING-10 : RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS AU PARC CHARPENTIER

À la suite de l'invitation à soumissionner 2013-ING-10 relatif à la réfection du terrain de tennis au parc Charpentier, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	71 718,07 \$
9203-3398 Québec inc.	79 907,40 \$
Asphalte Major et fils inc.	81 531,42 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour la réfection du terrain de tennis au parc Charpentier, pour la somme de 71 718,07 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-ING-10.

ADOPTÉ

2013-04-177 MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS POUR LES FOURNITURES DE LIENS TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE plusieurs contrats concernant les services de téléphonie fournis par la compagnie Bell sont venus à échéance en janvier 2012;

ATTENDU QUE ces contrats concernent l'ensemble des lignes téléphoniques utilisées par la municipalité;

ATTENDU QU'à la séance du conseil du 20 novembre 2012, un mandat a été confié à M. Richard Côté, ingénieur, conseiller en télécommunications, afin de réaliser l'analyse du système téléphonique ainsi que l'analyse des besoins en téléphonie;

ATTENDU QUE depuis ce temps, par l'entremise du Centre Collégial des Services Regroupés (CCSR), un regroupement d'organismes publics (cégeps, organismes scolaires, universités, établissements privés et partenaires dont plusieurs municipalités du Québec) s'est formé dans le but de réaliser des économies importantes pour la fourniture de liens téléphoniques par la mise en commun des volumes;

ATTENDU QUE le Centre Collégial des Services Regroupés (CCSR) préparera, en lien avec un mandat de support confié à M Richard Côté, un appel d'offres public d'une durée de cinq (5) ans à la grandeur de la province, et ce, en fonction des besoins spécifiques de chacun des organismes membre du regroupement;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres respecte en tout point la loi et le règlement relativement aux règles applicables à l'octroi des contrats de biens et de services professionnels par les organismes municipaux;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique d'autoriser le regroupement étant donné que pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, il n'y a que des avantages à faire partie de ce regroupement vu :

- l'élimination des coûts reliés à la démarche de l'appel d'offres (confection, gestion, publication et analyse);
- aucuns frais d'adhésion au regroupement;
- une seule structure de prix pour l'ensemble des organismes;
- unification des dates d'échéance des ententes pour l'ensemble des liens téléphoniques;
- économie de coût importante hautement prévisible et des prix fixe pour les cinq années du contrat;
- ajout, retrait et la modification des liens téléphoniques sans pénalité en tout temps;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la signature, par le trésorier, d'une entente entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le Centre Collégial des Services Regroupés (CCSR) pour un mandat d'achat pour la fournitures des liens téléphoniques selon un appel d'offres de cinq (5) ans conforme aux besoins de la Ville et selon l'entente déposée devant ce conseil.

ADOPTÉ

2013-04-178 NOMINATION AU POSTE D'INGÉNIEUR DE PROJET AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une ingénieure de projet au Service de l'ingénierie;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Véronique Morin au poste cadre d'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, avec une période d'essai d'un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Morin soit prévue le ou vers le 15 avril 2013;

QUE la rémunération de M^{me} Morin au poste d'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie soit fixée à la classe 4, échelon 1, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2013-04-179 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE SITUÉE AU 329, RUE NOROÏT EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 5 073 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par la compagnie Hc Bisson inc. pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un agencement de revêtements extérieurs de pierre et vinyle située au futur 329, rue du Noroît;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2013-0011 formulée pour le lot 5 073 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie Hc Bisson inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec un

agencement de revêtements extérieurs de pierre et vinyle située au futur 329, rue du Noroît, le tout tel qu'illustré et détaillé sur les plans du modèle Monet préparés par M. Daven Beaudoin, technicien en architecture, et déposés le 26 février 2013.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2013-04-180 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 44, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 2 avril 2013.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier